

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'AVIGNON  
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi 6 décembre 2021, à l'hôtel de ville du même endroit à 20 h.

Cette séance est sous la présidence de la mairesse, Rachel Dugas.

Sont présents les conseillers(ères) :

Geneviève Labillois	conseillère poste #1
Vanaly Leblanc	conseillère poste #2
Rémi Caissy	conseiller poste #3
Steven Olscamp	conseiller poste #4
Julie Allain	conseillère poste #5
Sandra McBrearty	conseillère poste #6

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, est présent.

238-12-2021

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse, Rachel Dugas, déclare la séance ouverte à 20h et souhaite la bienvenue à tous.

239-12-2021

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse, Rachel Dugas, fait lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2021, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Constatation du quorum
4. Rapport des membres du conseil
5. Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2021
6. Correspondance
7. Finances (comptes pour approbation et dépôt d'un état des revenus et dépenses)
8. Demandes de dons
9. Registre des déclarations en vertu de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
10. Autorisation de signature programme nouveaux Horizons pour les aînés 2021/2022
11. Participation au transport adapté 2022
12. Nomination et renouvellement des membres du comité consultatif d'urbanisme
13. Création d'un fonds de réserve pour le projet LEGS – Petite École
14. Procédure de permission annuelle avec le Ministère des Transports
15. Période de questions pour le public
16. Clôture de la séance
17. Levée de la séance

À la suite de cette lecture, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

240-12-2021

**4. CONSTATATION DU QUORUM**

La mairesse, Rachel Dugas, constate qu'il y a quorum. La séance peut être tenue.

241-12-2021

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2021**

Les conseillers(ères) ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021, il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

242-12-2021

**6. CORRESPONDANCE**

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

243-12-2021

**7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES)**

Il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer au montant total de 196 514.38 \$ (comptes payés au cours du mois, 84 735.44 \$ (salaires inclus) et des comptes à payer de 111 778.94 \$).

Un état des revenus et dépenses ainsi que les états comparatifs sont déposés au conseil municipal.

244-12-2021

**8. DEMANDES DE DONS**

Considérant les demandes de dons suivantes :

- Don pour vin d'honneur – Dîner de Noël Club 50 ans +
- Don pour l'Association sportive de Nouvelle
- Don pour la Guignolée 2021 organisé par les Chevaliers de Colomb de Nouvelle

Considérant le poste budgétaire pour les dons en 2021.

Pour ce motif, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil autorise le don suivant :

- Don pour vin d'honneur – Dîner de Noël Club 50 ans + au montant de 80.00 \$
- Don pour l'Association Sportive de Nouvelle au montant de 2 722.00\$
- Don pour la Guignolée 2021 organisé par les Chevaliers de Colomb de Nouvelle au montant de 500.00 \$

245-12-2021

**9. REGISTRE DES DÉCLARATIONS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRES MUNICIPALE**

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoit Cabot, doit déposer au Conseil un extrait du registre des déclarations faites par un ou des membre(s) du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Aucune déclaration n'a été déposée.

246-12-2021

**10. AUTORISATION DE SIGNATURE PROGRAMME  
NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2021-2022**

Il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot soit autorisé à présenter et signer pour et au nom de la municipalité de Nouvelle, une demande au programme Nouveaux Horizons 2021-2022.

247-12-2021

**11. PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ 2022**

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Pour ce motif, il est proposé par le conseiller Steven Olscamp et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la municipalité de Nouvelle confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité de Nouvelle confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2022 par une contribution financière de 3 709,00\$.

248-12-2021

**12. NOMINATION ET RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ  
CONSULTATIF**

Il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que la municipalité de Nouvelle procède au renouvellement des membres du comité consultatif, qui sont respectivement les citoyens, Madame Sylvie Bois, Monsieur Doris Laflamme, les conseillers(ères), Madame Sandra McBrearty, Monsieur Rémi Caissy ainsi que l'inspectrice municipale, Madame Isabelle Boudreau.

249-12-2021      **13. CRÉATION D'UN FONDS DE RÉSERVE POUR LE PROJET  
LEGS – PETITE ÉCOLE**

Considérant le projet d'amélioration du bâtiment » La Petite École et de l'aménagement du site extérieur » :

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la municipalité de Nouvelle réserve un montant de 200 000\$ provenant à même les surplus accumulés de la municipalité et de mandater la mairesse, Rachel Dugas et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot à signer pour et au nom de la municipalité de Nouvelle tout document lié à ce dossier.

250-12-2021      **14. PROCÉDURE DE PERMISSION ANNUELLE AVEC LE  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la Municipalité de Nouvelle demande au ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

QUE la Municipalité de Nouvelle autorise, le directeur des travaux publics, Christian Landry ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle relatifs aux permis d'intervention.

251-12-2021      **15. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

La mairesse et les conseillers répondent aux questions posées.

252-12-2021

**16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse, Rachel Dugas, déclare la séance clos

253-12-2021

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy que la séance soit levée à 20 h 30.

---

Rachel Dugas,  
Mairesse

---

Benoît Cabot  
Directeur général et greffier-trésorier